



**SE-UNSA REIMS**  
**Maison des syndicats**  
**15 bd de la paix**  
**BP149 51055 REIMS cedex**  
**Rez de chaussée avant l'ascenseur**  
**03 26 88 25 53**  
[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)  
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



## SE-UNSA REIMS - Flash du 31 mars 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

### Au sommaire :

- 1/ Carte scolaire le point sur les suppressions de postes dans le second degré académique
- 2/ Carte scolaire : L'UNSA-Education intervient au CTPA
- 3/ Appel national : Urgence collèges en détresse
- 4/ Voie pro : le SE-Unsa tire la sonnette d'alarme
- 5/ Vaincre l'absentéisme » : la circulaire impossible
- 6/ Le SE-UNSA se mobilise contre le racisme
- 7/ Infos Fonction Publique
- 8/ Infos interpro

### 1/ Carte scolaire : le point sur les suppressions de postes dans le second degré académique



On connaît maintenant précisément les mesures de carte scolaire tant dans les lycées et les LP que dans les collèges de l'Académie.

Cette année encore les suppressions de postes sont légions, RGPP oblige... A en croire le Ministre, il y a trop d'enseignants. Le hic, c'est que le Comité d'Analyses Stratégiques, directement rattaché au Premier Ministre, vient de démontrer le contraire.

Concrètement, voici le récapitulatif des suppressions / créations de postes par département.

Pour plus de détails → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article425>

	Collèges		Lycées		Lycées Prof.	
	Suppressions	Créations	Suppressions	Créations	Suppressions	Créations
Ardennes	- 26	+8	-19	+2	-14	+3
Aube	-14	+3	-17	+3	-18	+1
Marne	-52	+8	-52	+11	-23	+11
Haute-Marne	-13	+2	-23	+9	-10	-6

### 2/ Carte scolaire : L'UNSA-Education intervient au CTPA



Le 19 mars, la communauté éducative était dans la rue pour dire tout le mal qu'elle pense de la politique budgétaire et éducative conduite depuis quatre ans. Ces orientations néfastes sont en train de démembrer, tranche par tranche, pan par pan, notre système éducatif pour nous faire glisser par touches successives vers un modèle largement dérégulé qui ne peut pas être celui de la fédération UNSA-Éducation.

Désectorisation, réforme de la formation des enseignants, mise en place du dispositif ECLAIR, recrutements par les chefs d'établissements, refondation de l'évaluation des enseignants, velléités de revoir les obligations statutaires de service des personnels, autonomie élargie des établissements, recours de plus en plus large et fréquent à du personnel précaire et non qualifié : autant d'expérimentations à haut risques dans les laboratoires de la rue de Grenelle et qui nous inquiètent. A jouer à l'apprenti sorcier, le Ministère appauvrit considérablement l'école de la République

Dans le même temps, les orientations progressistes que notre fédération UNSA-Education a soutenues, sont à la peine. Le socle commun manque d'accompagnement et la réforme du lycée, pourtant nécessaire, s'essouffle faute des moyens qu'elle devrait réglementairement avoir et de réel pilotage national, abandonnée ainsi à des baronnies académiques de plus en plus autonomes, prime d'intéressement à la clé... Évidemment, on nous jure que ces évolutions, ces réformes, ces expérimentations n'ont qu'un seul but, l'amélioration du service public dans l'intérêt des élèves et du pays.

Selon le dernier rapport sur la mise en œuvre de la RGPP présenté par Monsieur Baroin, tous les indicateurs seraient au vert. Pour l'UNSA-Education, ce rapport relève tout à la fois de ...

→ lire la suite <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article424>

### 3/ Appel national : Urgence collèges en détresse

*Le collège a une mission essentielle : accueillir tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun. Aujourd'hui, les conditions déplorables d'enseignement nuisent à cette ambition. Ce sont les élèves les plus fragiles qui en souffrent le plus. Dans le même temps, la charge de travail des personnels ne cesse de s'alourdir.*



L'amélioration des conditions d'enseignement au collège est une urgence. Avec cet appel national, nous exigeons :

- > un moratoire sur les suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 ;
- > la diminution des effectifs par classe afin de consacrer plus de temps à chacun ;
- > les moyens de mettre en place des groupes à effectifs réduits ;
- > l'arrêt de la multiplication des services partagés et de l'avalanche d'heures supplémentaires imposées.

Pour signer l'appel :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article3059>

### 4/ Voie pro : le SE-Unsa tire la sonnette d'alarme



Les consignes ministérielles sont claires : utiliser la réforme en cours pour « optimiser » les coûts liés aux structures et aux personnels. Ce souci permanent d'économies, ajouté à une carence de textes de cadrage nationaux, laisse la voie libre à tout et n'importe quoi dans les académies : cartes des formations, calculs des DHG ... Chacun y va de sa petite cuisine... amaigrissante. Pour le SE-Unsa, le régime c'est non !

C'est ce que nous avons dit à la Dgesc (direction générale de l'enseignement scolaire) du Ministère.

Tout en portant nos propositions, nous avons dénoncé des dérives inacceptables liées aux directives ministérielles et à la carence de textes de cadrage.

Au menu de cette audience : Evolution de l'offre de niveau V, calcul des DHG et répartition des heures d'enseignement professionnel.

#### Avis du SE-Unsa

**Bien évidemment tout ce qui pourrait avoir des répercussions budgétaires n'est pas audible pour le ministère. Et ce n'est pas une surprise. Quoi qu'il en soit, nous suivrons ces dossiers et serons particulièrement attentifs aux positionnements ministériels à venir.**

Pour en savoir plus, lire le compte-rendu sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article3143>

### 5/ Vaincre l'absentéisme » : la circulaire impossible

Une circulaire d'application a été publiée au BO du 3 février 2011 concernant la lutte contre l'absentéisme scolaire. Elle vient en complément de la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 déposée par Eric Ciotti, député des Alpes Maritimes.

**Les organisations participant au Conseil supérieur de l'éducation (à l'exception du Snalc) se sont prononcées contre cette circulaire.**

→ Elle présente une longue description qui concerne essentiellement les procédures administratives et juridiques qui amèneront, en cas d'échec des autres processus de lutte contre l'absentéisme scolaire, à retirer les allocations familiales aux parents d'un élève mineur et scolarisé qui n'aurait pas répondu aux obligations d'assiduité scolaire (quid par ailleurs du sort des familles qui n'ont pas ces subsides ou si peu avec un enfant par exemple ?).

Au-delà de quatre demi-journées d'absence non justifiées durant un mois franc, une lourde procédure va se mettre en place mettant en scène plusieurs acteurs aux pouvoirs décisionnaires et leurs services. La phase ultime étant cette suspension des allocations familiales pour une famille qui n'aurait pas répondu aux obligations de présence à l'école de leur enfant.

Le processus est très encadré. Sous prétexte de lutter contre l'absentéisme, l'acte de retirer à une famille les allocations familiales ne se fait pas sans un cheminement administratif et juridique très précis afin d'éviter les « attaques » des familles et de rejeter une majeure partie des responsabilités sur les familles et les organismes extérieurs à l'Education nationale. Et ceci d'autant plus que le texte présente un caractère directif et non incitatif dès le signalement à l'inspection académique.

→ Plusieurs difficultés apparaissent à la lecture de la circulaire.

**Dans le cas d'une montée en puissance des signalements, la gestion d'une telle usine à gaz va être fastidieuse voire impossible pour tous les services concernés avec des erreurs de gestion immanquables.** La situation et l'équilibre des familles, déjà fragilisées, sont en jeu. On doit se demander dans ce cas si les moyens humains vont suivre... Moyens

d'accompagnement éducatif mais aussi moyens administratifs pour gérer sans erreurs ces dossiers.

La réponse évidente est non, bien entendu !

**De l'établissement qui signale à l'organisme qui verse les prestations, plusieurs navettes vont s'effectuer, soit pour stopper le processus, soit pour l'amorcer ou le réamorcer.** Cela peut durer des mois voire plus d'une année. Qui va gérer et contrôler tout cela ?

**Nous noterons en parallèle et comme nous l'avons toujours souligné, que les établissements restent sous-dotés en personnels d'éducation et de vie scolaire. Avec un tel système, du temps sera encore perdu en bureaucratie aux dépens de la prévention et de l'accompagnement.**

La lutte contre l'absentéisme scolaire, dans la mesure où elle accroît l'égalité des chances des élèves à suivre une scolarité normale est une mission essentielle, il faut y mettre tous les moyens possibles. Il ne faut pas croire, comme le laisse supposer cette circulaire, que c'est la seule peur du « gendarme » (ici financier) qui va résoudre les situations.

**Enfin concernant les CPE, deux remarques s'imposent.**

- Concernant leurs missions, il leur est rappelé qu'ils sont acteurs incontournables dans la lutte contre l'absentéisme, il serait donc logique que l'Etat crée des postes de CPE et d'assistants sociaux en nombre suffisant dans tous les collèges et notamment renforce les grosses structures. Les collègues CPE officiant en collège sont dans l'urgence perpétuelle. Comment faire, dans ces conditions, pour travailler en profondeur sur l'absentéisme et ses causes ? C'est un domaine qui nécessite du temps, parfois beaucoup de temps.

- Au SE-Unsa, nous sommes particulièrement sceptiques sur la présentation du rôle du préfet des études. Après avoir indiqué le rôle primordial du CPE dans la lutte contre l'absentéisme, la circulaire évoque le cas particulier des établissements Clair indiquant que « dès la première absence non justifiée, l'élève sera convoqué, le cas échéant, par le préfet des études, en lien avec le professeur principal, afin que lui soient rappelées ses obligations en matière d'assiduité ». Il y a de quoi s'inquiéter et s'offusquer car cette phrase fait totalement abstraction d'un lien entre le préfet des études et le (ou les) CPE de l'établissement.

Que le « préfet des études » (dont nous dénonçons la création), référent d'un niveau, ait un échange avec les professeurs principaux est concevable. Ce qui est choquant c'est l'oubli sur le travail en relation avec le (ou les) CPE de l'établissement. Doit-on y voir une simple maladresse d'écriture ?

**Les CPE ont des missions ancrées dans un statut. Rappelons aussi que les préfets des études, quand la charge est pourvue, reposent sur des fonctions temporaires, effectuées par un personnel volontaire au profil élargi (enseignants, CPE), liées à une expérimentation et rémunérées par une indemnité (et non une décharge), l'IFIC ou indemnité pour fonction d'intérêt collectif.**

## 6/ Le SE-UNSA se mobilise contre le racisme



**Le SE-Unsa soutient l'interconfédérale CFDT – FO – FSU – Solidaires - Syndicat de la magistrature - Unsa qui se mobilise pour l'égalité contre le racisme et les discriminations** et relaie le communiqué de presse du 21 mars dans le cadre de la journée Internationale contre le racisme :

**"A l'occasion de la journée internationale contre le racisme, le 21 mars 2011, nos organisations syndicales réaffirment leur engagement à combattre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.**

Dans le contexte actuel :

- de dérives verbales et de stigmatisations encouragées par le débat sur l'identité nationale,
- de traitement intolérable et d'expulsions des « sans papiers », qu'aggraveront encore les mesures contenues dans le projet de loi « Immigration, intégration, nationalité » en débat au Parlement depuis mars 2010,
- de non réponse aux revendications légitimes des travailleurs « sans papiers » sous couvert du concept scandaleux « d'immigration choisie »,
- de discriminations qui perdurent,
- de tentatives d'utilisation du terrain syndical par certains partis politiques extrémistes.

Nos organisations syndicales sont déterminées à empêcher toute instrumentalisation du syndicalisme à usage des partis politiques et à combattre toutes les formes d'exploitation des difficultés économiques et sociales par le populisme véhiculant des idées contraires aux valeurs de solidarité internationales et de non discrimination.

**Plus que jamais nous continuerons à lutter pour plus d'égalité, de justice et de solidarité pour tous les travailleurs tant au plan national qu'international."**

Dans le cadre de son engagement permanent dans la lutte contre le racisme, retrouvez [l'interview de Lilian Thuram](#) par le SE-Unsa.

## 7/ Infos Fonction Publique

### L'Unsa signe l'accord Fonction publique pour les contractuels

L'UNSA, en compagnie de cinq autres syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) signe, aujourd'hui, l'accord pour les agents contractuels.

Après six mois de groupe de travail et deux mois de négociation le texte de l'accord pour « l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions d'emploi » a été soumis à la signature des organisations syndicales.

Nous avons obtenu du gouvernement qu'il réaffirme le principe du recrutement de fonctionnaires sur les emplois permanents de l'Etat et qu'il mette la priorité à l'accès à la titularisation pour les contractuels en CDD comme en CDI. Pour ce faire, pendant 4 ans, des concours avec épreuve aménagée (RAEP) seront organisés dans chaque ministère. Plusieurs autres mesures bénéficieront aux contractuels après la publication de la loi et de ses décrets : clarification juridique des contrats et des modalités de renouvellement, engagements concernant l'amélioration des droits (formation, rémunération, droits sociaux, clarification du passage de CDD en CDI, prise en compte des interruptions de contrats inférieures à trois mois...)

Le gouvernement a fini par accepter également de faire entrer dans l'accord le principe d'une indemnité de fin de contrat. Cet accord est loin d'être parfait, surtout dans le contexte de restriction budgétaire que le gouvernement impose à la Fonction publique. Pour autant, face aux attentes très fortes des contractuels, c'est une nouvelle étape et le SE-Unsa se félicite de la décision prise par le bureau national de l'Unsa Fonction publique.

Lors de la signature de l'accord, l'Unsa rappellera son exigence d'une loi qui reprenne tous les pans de l'accord et d'une application qui devra concerner rapidement une majorité de contractuels.

Comme le prévoit l'accord, dès la signature, nous agirons dans notre ministère pour sa mise en œuvre. Une première réunion est prévue le 31 mars après-midi.

Pour en savoir plus → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-contractuels-de-la-fonction-publique-70518703.html>

## 8/ Infos interpro



### Elections professionnelles à la SNCF : l'UNSA-Cheminots sort gagnante du scrutin

<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-sncf-l-unsa-cheminots-sort-gagnante-du-scrutin-70244797.html>

### Elections dans les entreprises : l'Unsa toujours en progrès

<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-l-unsa-toujours-en-progres-70491629.html>



**Pour être informé(e),  
ayez le réflexe**

<http://sections.se-uns.org/reims>



### Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre .... j'adhère → <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article109>*

*Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour*